

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

### **STOP À LA SURCHARGE DE TRAVAIL ET AU TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS !** **ORGANISONS LA GRÈVE MASSIVE POUR LES REVENDICATIONS LE 5 NOVEMBRE, ET APRÈS !**

Le PAI a été instauré en 1999 pour l'accueil des enfants malades ou allergiques en collectivité scolaire. En février 2021, une nouvelle circulaire a introduit un formulaire national unique standardisé qui vise des aménagements pour les pathologies physiques chroniques et pour les troubles psychiques de longue durée.

Conséquences dans les établissements scolaires : il est demandé aux enseignants et aux personnels de Vie Scolaire d'administrer des traitements ou de faire des gestes médicaux quand il n'y a pas d'infirmière à temps plein. Inacceptable ! Donner des médicaments n'est pas le métier des enseignants n'entre pas dans les obligations ni les missions des personnels qui ne sont pas en charge de la santé des élèves.

Sans protocole validé par le biais d'un PAI ou, en l'absence d'un PAI, sans ordonnance nominative valide de moins de 3 mois avec autorisation parentale, il n'est pas possible d'administrer des médicaments aux élèves. Sans autorisation écrite, aucun personnel autre qu'infirmier ne peut en être chargé. Aucun enseignant, CPE, AESH ou AED n'est obligé d'accepter de procéder à un geste médical puisque cela ne relève pas de ses fonctions. En revanche, dans tous les cas d'urgence, il est indispensable de prévenir l'infirmière, l'équipe de direction, et d'appeler le 15.

Administrer des traitements lourds ou gérer des urgences vitales (chocs anaphylactiques, crises de spasmophilie ou d'épilepsie) ne peut être imposé à un enseignant qui ne serait pas volontaire. Le personnel éducatif n'est pas un substitut du corps médical. Il n'est pas obligatoire non plus de suivre des formations proposées au sein de l'établissement ou ailleurs. D'une part, les personnels qui seraient considérés comme « formés » auraient plus de difficultés ensuite à refuser de faire les gestes médicaux. D'autre part, même « formés », en cas d'erreur de traitement, de médicament ou de dosage, les personnels sont responsables des conséquences dramatiques qui pourraient s'ensuivre.

En plus des PAI (Projet d'Accueil individualisé), le nombre de PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), PPS (Projet personnalisé de Scolarisation) et de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) explose dans nos classes. Leur point commun : leur mise en œuvre repose quasi exclusivement sur les épaules des enseignants. Aujourd'hui avec la mise en place du LPI (Livret de Parcours Inclusif), les professeurs principaux se retrouvent encore en surcharge, seuls face à un nouveau logiciel.

Les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) sont mis en place à marche

forcée dans le même esprit. Ils sont un prétexte pour faire des économies, transférer les missions, diluer les responsabilités, mutualiser les personnels, fermer ou transformer les structures spécialisées et imposer aux personnels une surcharge de travail toujours plus importante.

Stop au « coaching » des enseignants et aux pressions sur les personnels pour tenter de leur faire accepter de nouvelles missions.



### **Le SNFOLC revendique :**

- ▶ La création de postes et le recrutement massif d'infirmières, de médecins scolaires à hauteur des besoins ;
- ▶ Le recrutement des milliers d'AESH nécessaires pour garantir des conditions d'accompagnement dignes pour les élèves ;
- ▶ Un statut de la Fonction publique et un vrai salaire pour les AESH ;
- ▶ Le maintien de tous les établissements et structures spécialisés (IME, ITEP, etc.) et adaptés (SEGPA) ;
- ▶ L'abandon des PIAL et des PAS et le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive.

La colère et les revendications des personnels de l'Éducation nationale rejoignent la colère et les revendications des lycéens et étudiants mobilisés depuis plusieurs semaines, et de l'ensemble des salariés qui n'en peuvent plus des budgets d'austérité, de la casse des services publics, de la vie chère etc. C'est pourquoi, avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC s'est mobilisé depuis la rentrée avec les personnels, puis avec l'ensemble des fonctionnaires le 29 septembre, puis avec la jeunesse, et l'ensemble des travailleurs tout au long du mois d'octobre.

Le 5 novembre, nous serons sous les fenêtres du ministre de l'Éducation, pour les revendications en défense de l'enseignement spécialisé et contre l'acte 2 de l'École inclusive, avant de rejoindre le cortège des confédérations qui appellent ce même jour à la grève et aux manifestations pour dire au gouvernement : « Ça suffit ! Satisfaction immédiate des revendications ! ».

La mobilisation des lycéens et étudiants a ouvert une brèche. Alors, organisons la grève massive le 5 novembre, et après : mettons l'Éducation nationale à l'arrêt !